

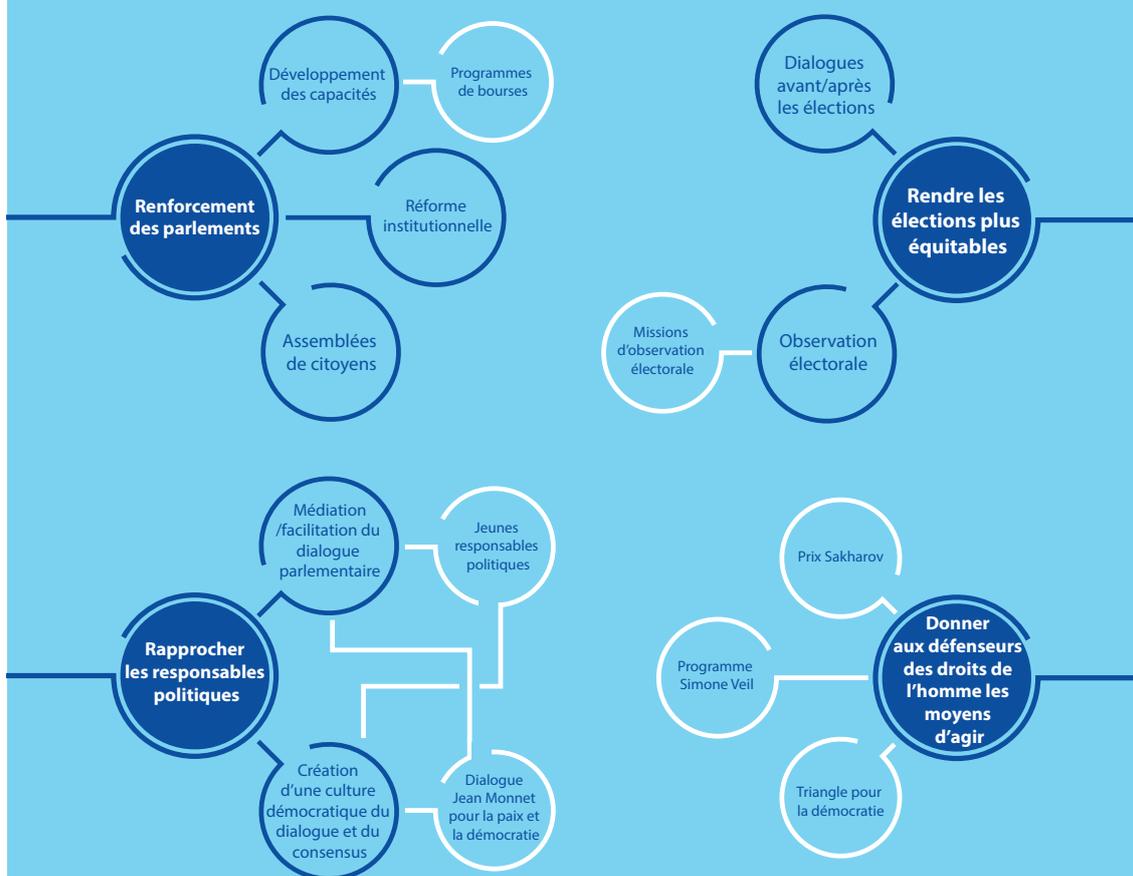
2024 – 2029



LE SOUTIEN À LA DÉMOCRATIE DANS LE MONDE



Comment contribuons-nous à la démocratie dans le monde?



Le soutien à la démocratie dans le monde

Introduction

La démocratie est une valeur fondamentale de l'Union européenne. Le Parlement européen soutient les mesures prises par l'Union afin de promouvoir ses valeurs, à savoir la démocratie, la dignité humaine, la liberté, l'égalité, l'état de droit et les droits de l'homme.

Il tient cet engagement non seulement au sein de l'Union, où il protège les droits de tout un chacun, mais aussi dans le monde, où il est devenu un défenseur de premier plan de la démocratie, dans le respect des traités, qui prévoient que l'Union européenne se doit de faire progresser la démocratie dans le monde.

La présente brochure expose les activités que le Parlement européen mène pour promouvoir la démocratie au-delà des frontières de l'Union et elle souligne le rôle que vous serez peut-être amenés à jouer en tant que députés au Parlement européen.

Un groupe voué aux actions en faveur de la démocratie

Le Parlement coordonne ses activités de soutien à la démocratie dans le monde par l'intermédiaire du Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections, qui propose des orientations politiques et assure un suivi dans les domaines suivants:

- l'observation et le suivi des élections;
- le soutien aux parlements partenaires;
- les droits de l'homme, dont les activités de la communauté du prix Sakharov, et
- le soutien à la médiation et au dialogue.

Le Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections se compose de députés au Parlement européen nommés par les groupes politiques et il est coprésidé par le président de la commission des affaires étrangères et par le président de la commission du développement afin de garantir la coordination entre les principaux organes du Parlement chargés de la politique étrangère. Le président de la Conférence des présidents des délégations, le président de la sous-commission «Droits de l'homme» et les vice-présidents du Parlement chargés des droits de l'homme et de la démocratie y participent également.

Le Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections se réunit régulièrement afin de contrôler les activités du Parlement européen en faveur du soutien à la démocratie, d'examiner leur mise en œuvre et d'adopter des décisions stratégiques (comme l'envoi d'une délégation d'observation des élections législatives dans un pays ou l'ouverture d'une procédure de médiation avec un parlement partenaire). Les [dispositions d'exécution](#) adoptées par la Conférence des présidents régissent ses activités.

Au début de chaque législature, le Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections identifie les pays prioritaires pour son programme de travail, en se concentrant essentiellement sur les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. D'autres pays peuvent être retenus en fonction des priorités politiques. La liste de ces pays est revue chaque année et, au besoin, peut être ajustée à mi-parcours.

Des députés au Parlement européen (qui ne sont pas nécessairement membres du Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections) issus de différents groupes politiques sont nommés «chefs de file» pour chaque pays ou région prioritaire. Ils guident les activités dudit groupe dans la région ou le pays concerné, ils le représentent devant ses interlocuteurs et ils lui rendent des comptes.

Le Parlement apporte un soutien global en matière de démocratie aux représentants élus, aux fonctionnaires, aux partis politiques, aux défenseurs des droits de l'homme, aux médias indépendants et aux organisations de la société civile de ces pays et régions. Pour ce faire, il suit une «stratégie globale de soutien à la démocratie», en veillant à ce que les activités soient coordonnées et conformes à ses cycles électoraux et à ses objectifs politiques, ainsi qu'à ceux de l'Union européenne.

Les élections

Le Parlement européen participe activement à l'observation d'élections sur le plan international et est un membre respecté de la communauté internationale d'observation électorale.

Parce que toute élection s'inscrit dans un cycle plus large, le Parlement soutient également le processus électoral dans son ensemble, de la période préélectorale aux suites de l'élection.





► MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE AU GUATEMALA, 2023

L'OBSERVATION DES ÉLECTIONS

Le Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections joue un rôle consultatif officiel auprès du vice-président de la Commission européenne/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) lors de la sélection des pays prioritaires pour des missions d'observation électorale de l'Union à long terme et il désigne les chefs de ces missions.

Toutes les missions d'observation électorale de l'Union sont dirigées par un député au Parlement européen, nommé observateur en chef par le VP/HR. Ces missions ne sont déployées que sur invitation des autorités du pays concerné.

Chaque année, le Parlement européen envoie 10 à 12 délégations d'observation électorale à court terme dans des pays tiers et renforce ainsi la mission à long terme en cours dans le pays concerné. Le Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections organise des séances d'information à l'intention de tous les députés au Parlement européen sur l'observation électorale internationale au moins deux fois par mandat.

Ces missions à long terme auxquelles se joignent les députés au Parlement européen sont:

- des missions d'observation électorale de l'Union européenne en Afrique, en Amérique ou en Asie et dans des [pays](#) qui ne sont pas membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

ou

- des missions d'observation électorale internationales dirigées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) dans des pays membres de l'OSCE, à l'exception des pays de l'Union. Dans ce cas, la délégation du Parlement européen se joint à des délégations d'assemblées parlementaires ou régionales, telles que l'OSCE, le Conseil de l'Europe ou l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

En participant à ces missions, les députés au Parlement européen leur confèrent un poids politique et leur expérience en tant que représentants élus vient enrichir l'évaluation des processus électoraux locaux.

LES DIALOGUES PARLEMENTAIRES SUR LES ÉLECTIONS

Le Parlement européen participe également à des dialogues parlementaires sur les élections, qui consistent en des tables rondes avec des députés au Parlement européen ainsi que des parlementaires et des responsables politiques de premier plan issus des pays partenaires.

D'autres acteurs susceptibles de contribuer au dialogue, tels que des membres de la commission électorale locale, des représentants des forces de l'ordre, des dirigeants religieux ou de jeunes dirigeants politiques, sont également invités à y participer.

Avant l'élection, ces dialogues portent sur des questions liées aux préparatifs du scrutin à venir, en particulier lorsqu'un climat préélectoral tendu est jugé propice à des violences. Parmi les thèmes abordés dans le cadre des dialogues figurent les discours de haine, les codes de conduite pour les partis politiques et l'importance d'accepter les résultats électoraux, les observations truquées ou encore l'ingérence étrangère dans les processus électoraux.

Après l'élection, les dialogues portent sur la mise en œuvre des recommandations de la mission d'observation électorale. De nombreuses recommandations nécessitant souvent de modifier la législation, les parlements locaux jouent donc un rôle important dans la phase de suivi.



► VISITE D'ÉTUDE ORGANISÉE POUR LE PARLEMENT UKRAINIEN (VERKHOVNA RADA)

Le soutien aux parlements

Le Parlement européen apporte son concours aux parlements nationaux et aux assemblées régionales en dehors des frontières de l'Union afin de renforcer leur capacité institutionnelle au moyen d'une «stratégie globale de soutien à la démocratie».

Il met en place un dialogue avec ces institutions législatives afin d'échanger de bonnes pratiques et de soutenir leur pleine participation à la vie démocratique. Les députés au Parlement européen jouent un rôle essentiel dans ces échanges.

L'objectif est de permettre au Parlement européen et aux parlements partenaires de diriger en commun des programmes de soutien sur mesure aux députés et aux fonctionnaires. Ces programmes portent généralement sur des thèmes spécifiques convenus par le parlement partenaire et le Parlement européen et ils sont mis en œuvre dans le cadre:

- de conférences, de séminaires et d'ateliers sur des thèmes spécifiques qui permettent aux députés au Parlement européen et aux députés des parlements nationaux de l'Union européenne d'attirer l'attention des députés locaux sur certaines bonnes pratiques;
- de visites d'étude, qui permettent aux députés et aux fonctionnaires locaux de se familiariser avec le travail du Parlement européen et de rencontrer des députés européens occupant des postes clés; et
- de bourses d'étude pour le personnel des parlements partenaires, afin de renforcer les capacités institutionnelles de ces assemblées.

Ces programmes de soutien peuvent être organisés au Parlement européen, dans le pays ou la région prioritaire ou dans les États membres de l'Union.

Ils renforcent généralement les principales fonctions des assemblées parlementaires, à savoir:

- représenter les électeurs et dialoguer avec les citoyens;
- élaborer des lois;
- contrôler le gouvernement et
- renforcer le travail et l'expertise de l'administration parlementaire.

D'autres programmes portent sur des thèmes plus spécifiques, comme le renforcement de la position des femmes parlementaires et la lutte contre la désinformation.



► VISITE D'ÉTUDE ORGANISÉE
POUR LE PARLEMENT DE
BOSNIE-HERZÉGOVINE



► IMAGE DE LA CELLULE DE NAVALNY

Les droits de l'homme

Les droits de l'homme constituent une pierre angulaire des politiques étrangères de l'Union, ainsi que le prévoient les traités. Grâce aux actions entreprises par le Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections dans le domaine des droits de l'homme, les députés contribuent à asseoir la réputation du Parlement en tant que champion des droits de l'homme, une réputation qu'il s'est bâtie au fil des années grâce au travail de ses commissions, aux résolutions d'urgence qu'il adopte régulièrement sur des questions de droits de l'homme et aux travaux entourant le prix Sakharov.

Les députés contribuent à donner des moyens d'agir aux acteurs du changement démocratique, tels que les défenseurs des droits de l'homme et les représentants de la société civile, et à conférer davantage de pouvoir aux médias indépendants et aux parlementaires, notamment aux femmes, pour leur permettre de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Ils assurent également le suivi d'activités visant à soutenir les priorités du Parlement européen en matière de droits de l'homme et à donner de la visibilité à ses travaux dans ce domaine. Ils définissent les activités de la communauté du prix Sakharov aux côtés des lauréats, des finalistes et des boursiers du prix Sakharov. Le secrétariat du Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections apporte également son soutien aux députés représentant le Parlement européen dans les organes directeurs du Fonds européen pour la démocratie.



► REMISE DU PRIX SAKHAROV 2023

La communauté du prix Sakharov

Depuis 1988, le Parlement décerne chaque année le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit en reconnaissance du travail remarquable accompli en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Conférence des présidents choisit le lauréat à partir d'une liste restreinte, établie par les membres de la commission des affaires étrangères et de la commission du développement sur la base des nominations présentées par les groupes politiques et par des députés à titre individuel.

En 2008, le Parlement européen a créé la communauté du prix Sakharov, une enceinte permettant aux députés et à l'ensemble des lauréats d'entretenir des contacts réguliers. Cette communauté permet également de soutenir leurs initiatives et de surveiller la situation des lauréats menacés ou en danger. Les finalistes et les boursiers participent également à cette communauté, dont les actions sont coordonnées par le Président, un vice-président chargé de la communauté du prix Sakharov ainsi que les commissions et les délégations compétentes en la matière.

Le travail avec la société civile

Une société civile dynamique renforce la démocratie. Le Parlement européen s'emploie à donner des moyens d'agir aux acteurs de la société civile en les faisant participer à des activités de soutien à la démocratie et en leur permettant de dialoguer avec des parlements et des autorités partenaires.

Parmi les instruments essentiels figurent le programme de bourses Sakharov, le programme pour l'autonomisation des femmes parlementaires et le programme «Triangle pour la démocratie» de lutte contre la désinformation.

Le programme de bourses Sakharov propose chaque année une formation à 14 défenseurs des droits de l'homme à Bruxelles et au campus mondial pour les droits de l'homme à Venise. Depuis son lancement en 2015, ce programme a permis la création d'un groupe important de militants, qui contribuent aux travaux parlementaires en faveur des droits de l'homme. Les candidats au programme sont sélectionnés en étroite collaboration avec les délégations de l'Union européenne dans le monde. Les anciens participent à un programme visant à maintenir le contact.

Le programme pour l'autonomisation des femmes renforce le rôle de celles-ci en politique, en particulier les femmes parlementaires, et il favorise la création de sociétés inclusives et le changement démocratique. Il permet de découvrir tous les instruments que les femmes parlementaires ont à leur disposition pour faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que certains aspects du développement personnel. Il se compose de modules de formation adaptés aux besoins des bénéficiaires.



► BOURSIERS SAKHAROV 2024 AVEC HEIDI HAUTALA, VICE-PRÉSIDENTE

Grâce au **programme «Triangle pour la démocratie»**, les députés aident les parlements partenaires à rassembler des législateurs, des représentants de la société civile et des professionnels des médias afin de lutter contre la désinformation tout en protégeant la liberté d'expression.

La médiation et le dialogue

Les députés au Parlement européen permettent et soutiennent les processus de dialogue en dehors de l'Union, dans lesquels ils interviennent également en tant que médiateurs, en contribuant ainsi à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix, en particulier dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union. Les **dialogues Jean Monnet pour la paix et la démocratie** et le **programme des jeunes dirigeants politiques** constituent des programmes essentiels.

LE DIALOGUE JEAN MONNET OU COMMENT INSTAURER LA CONFIANCE PAR LE DIALOGUE

Le dialogue Jean Monnet pour la paix et la démocratie entend promouvoir le dialogue et instaurer la confiance auprès des dirigeants politiques dans les parlements partenaires. Les députés au Parlement européen animent des cycles de dialogue pour dégager des consensus et favoriser une culture parlementaire démocratique.

Fondée sur la méthode pragmatique et axée sur les résultats et sur la recherche de consensus de Jean Monnet, cette approche rassemble des responsables politiques loin des feux des médias et loin de Bruxelles et des capitales nationales afin de créer un climat de confiance et de discrétion, essentiel pour parvenir à des compromis politiques.

Des députés au Parlement européen sont intervenus en tant que médiateurs en Ukraine, en Serbie et en Macédoine du Nord, ce qui a apporté de la valeur ajoutée aux mesures globales prises par l'Union européenne pour résoudre les conflits tout en conférant une grande visibilité au Parlement européen.



- ▶ DIALOGUE JEAN MONNET AVEC LE PARLEMENT DE MACÉDOINE DU NORD



► PROGRAMME DES JEUNES DIRIGEANTS POLITIQUES

LES JEUNES AU CENTRE DE L'ATTENTION: LE PROGRAMME DES JEUNES DIRIGEANTS POLITIQUES

Le programme des jeunes dirigeants politiques favorise le dialogue et la tolérance auprès des futurs dirigeants politiques en faisant germer l'idée de respect dans la culture politique des jeunes engagés dans des pays tiers.

Il s'adresse aux jeunes acteurs du changement, notamment des députés, des représentants de la société civile, des journalistes et des femmes et hommes d'affaires. Ce programme a principalement porté sur les Balkans occidentaux et il a noué le dialogue avec Israël, la Palestine, l'Arménie et l'Azerbaïdjan. En 2024, il sera étendu à l'Ukraine et il pourrait couvrir d'autres pays au cours de la législature actuelle.

Les députés au Parlement européen facilitent les échanges entre les jeunes dirigeants politiques afin de promouvoir le dialogue, la démocratie et la tolérance. ■

VERSIONS LINGUISTIQUES

La présente publication est disponible en anglais (original), allemand, espagnol, français, italien et polonais.

À PROPOS DE L'ÉDITEUR

Manuscrit achevé en mai 2024.

Auteur de la publication: Groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections (DEG), Direction générale des politiques externes de l'Union,

DEG-DGEXPO@europarl.europa.eu.

<https://www.europarl.europa.eu/globaldemocracysupport/en/home/home>

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La réutilisation du présent document est autorisée à condition qu'il soit fait mention de la source, conformément aux dispositions relatives aux droits d'auteur contenues dans l'[avis juridique](#) publié sur le site web du Parlement européen.

Le présent document est rédigé principalement à l'intention des députés et du personnel du Parlement européen dans le but de les aider dans leur travail parlementaire.

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

Photos © Union européenne 2024 - Source : EP

